

Compte-rendu du conseil Municipal Séance du 18 mars 2021

Nombre de membres : En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Date de la convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage : 12 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace Jean Ferrat, sans public en raison du couvre-feu mais avec une retransmission directe de la séance, sous la présidence de Chantal KACI, Maire.

Etaient présents :

Chantal KACI, Denis LEMAIRE, Isabelle ROUSSEAU, Jean BASUYAUX, Frédéric CHEFD'HOTEL, Patrice VANDENBLECKEN, Annie MARRE, Aurélien LOUVET, Laëtitia DUVAL, Christian HEUZE, Marie-Noëlle BERKANI, Charlotte MASSIN, Julie BONIN, Jérémy SERPETTE, Ayhan AYDIN, Marie-Thérèse ASENSIO, Cédric DUPAS, Didier LOPES, Isabelle CAILLAUD, Maurice CAGNARD, Pierrette DUCROT, Frédérine KELLER

Absents excusés ou ayant remis leur pouvoir

Béatrice MAURY à Isabelle ROUSSEAU
Mounira MASROUKI à Denis LEMAIRE
Jean-Michel BARTHELMEBS à Julie BONIN
Maurice MORET à Cédric DUPAS
Manon TASSEL à Jérémy SERPETTE
Sylvain LEBRETON à Maurice CAGNARD

Absents

Nathalie BEDIN

Secrétaire de séance : Didier LOPES

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2021

II. Délibérations

1. Recueil des Actes administratifs du 3^{ème} trimestre 2020 – du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020
2. Recueil des Actes Administratifs du 4^{ème} trimestre 2020 – du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020
3. Convention de partenariat entre la commune de Quincy-Voisins et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : participation financière au frais de fonctionnement et investissement des multi-accueils : avenant n° 3
4. Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

III. Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2021

Madame Pierrette DUCROT propose que les échanges qui interviennent entre les élus soient mentionnés sur le compte-rendu avant la mention du vote. Madame le Maire répond que l'on va se renseigner sur les façons de procéder.

Madame Pierrette DUCROT précise que Monsieur Rodolphe Cascales a pris la parole en page 5 alors qu'il n'est ni élu ni conseiller municipal. Madame le Maire aurait dû lui donner son accord pour intervenir. Madame le Maire prend note de cette remarque justifiée.

Le compte-rendu est adopté avec 2 abstention (Jean BASUYAUX - Isabelle CAILLAUD)

II. Délibérations

1. Délibération n° 2021/12 : Recueil des Actes Administratifs – 3^{ème} trimestre 2020

Rapporteur : Chantal KACI

Vu l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Recueil des Actes Administratifs (R.A.A) du 3^{ème} trimestre 2020 est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le recueil a été transmis par courriel le 12 mars 2021 aux membres du Conseil Municipal.

Le R.A.A. reprend les délibérations, décisions du maire et arrêtés pris entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020 et comprend 98 pages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PREND** acte dudit recueil

2. Délibération n°2021/13 : Recueil des Actes Administratifs – 4^{ème} trimestre 2020

Rapporteur : Chantal KACI

Vu l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Recueil des Actes Administratifs (R.A.A) du 4^{ème} trimestre 2020 est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le recueil a été transmis par courriel le 12 mars 2021 aux membres du Conseil Municipal.

Le R.A.A. reprend les délibérations, décisions du maire et arrêtés pris entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020 et comprend 159 pages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PREND** acte dudit recueil

Monsieur Maurice CAGNARD demande si, suite à l'arrêté pris le 18 novembre 2020 sur le stationnement dans certaines rues, il prévu de verbaliser considérant que certains stationnements sont pas ou mal matérialisés dans les rues citées.

Madame le Maire indique que la consigne qui est donnée c'est celle d'une verbalisation au regard notamment d'un stationnement gênant et/ou abusif.

Madame Isabelle CAILLAUD précise que certaines places, rue de Meaux et de Coulommes, n'ont plus de marquage.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Rodolphe CASCALES, Directeur des Services Techniques, qui précise que le traçage concernant le marquage au sol est fait chaque année au printemps.

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas eu de plaintes depuis l'application de cet arrêté.

Monsieur Denis LEMAIRE précise également qu'il y a beaucoup de stationnement gênant sur bordure qui reste toléré. Sur certaines voiries, on est intervenu et on interviendra encore comme par exemple rue du Chapitre avec la matérialisation de places de stationnement sur un côté. Cette démarche a été menée en lien avec les habitants de la rue.

Madame CAILLAUD demande ce qu'il en est pour les stationnements visiteurs. Monsieur Denis LEMAIRE répond qu'ils doivent se garer sur les emplacements matérialisés.

Madame Pierrette DUCROT demande le coût de l'amende et que cette information soit publiée dans le journal. Madame le Maire répond que cette amende est de 35 euros et si le stationnement a lieu entièrement sur le trottoir, elle passe à 135 euros.

Monsieur Maurice CAGNARD demande s'il s'agit d'un durcissement de la part de la municipalité et d'une volonté d'être plus sévère.

Madame Isabelle ROUSSEAU intervient et précise qu'il y a eu suffisamment d'actions de prévention sur la zone bleue. Aujourd'hui, en cas de non-respect, les contrevenants sont verbalisés.

Madame Pierrette DUCROT dit qu'elle ne conteste pas le principe mais qu'elle-même ne met pas systématiquement son disque quand elle se gare devant l'église et que c'est bon à savoir.

Monsieur Aurélien LOUVET précise qu'en 2017, la police municipale a été tolérante pendant un mois au niveau de la zone bleue que l'information a été diffusée sur le magazine municipal et que les Quincéens ont été dotés de disques de stationnement. La zone bleue a été limitée à 3 heures de manière à permettre aux commerçants de travailler. Ainsi tous les habitants ont eu l'information.

Madame Pierrette DUCROT dit que petit à petit, elle ne mettait plus son disque et que désormais, elle sera plus vigilante.

Madame Marie-Noëlle BERKANI fait remarquer que dans la rue de Coulommes, les places sont matérialisées et que les véhicules mal stationnés sont verbalisés, elle en a fait les frais.

3. Délibération n°2021/14 : Convention de partenariat entre la commune de Quincy-Voisins et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour la participation financière aux frais de fonctionnement et investissement des multi-accueils : avenant n°

Rapporteur : Chantal KACI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2019.67 du 20 décembre 2019 concernant la participation financière de la commune de Quincy-Voisins aux frais de fonctionnement et d'investissement des multi-accueils pour les enfants de Quincy-Voisins

Vu la délibération n° 2020/72 du 17 décembre 2020 relative à l'avenant n° 1 pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020

VU la délibération n°2021/07 du 11 février 2021 relative à l'avenant n°2 pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2020

VU le projet d'avenant n°3 annexé à la présente délibération

CONSIDERANT que l'article 5 de la convention initiale prévoyait que la réduction du nombre d'enfants accueillis suite à une sortie anticipée et la diminution du nombre d'heure d'un contrat à la demande d'une famille, feraient l'objet d'un avenant,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la commune de Quincy-Voisins et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et tous les actes relatifs à cet avenant

Madame Pierrette DUCROT précise que dans la note de synthèse, il est indiqué que la CCPC a fusionné avec la Communauté d'Agglomération Pays de Brie Coulommiers mais que c'est plutôt à l'inverse. Elle demande à quoi correspondent les différents taux évoqués dans l'article 2 de l'avenant.

4. Délibération n°2021/15 : Budget commune – Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Rapporteur : Christian HEUZE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-61 modifié,

VU la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

VU l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant le vote.

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquences en termes de moyens financiers.

CONSIDERANT la présentation au conseil municipal des grandes orientations du budget primitif 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PREND** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2021 selon les modalités prévues par les textes et sur la base du rapport annexé à la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Page 5 : chapitre intercommunal

Monsieur Maurice CAGNARD demande s'il est possible de disposer d'un compte-rendu synthétique des réunions menées avec l'agglomération de Coulommiers et il indique que, grâce à la présence de Madame Pierrette DUCROT à des réunions, on a eu quelques renseignements.

Madame le Maire répond que Madame Pierrette DUCROT dispose du même niveau d'information que tout le monde. Depuis la réunion en visio-conférence il y a quelques jours, il n'y a eu aucune autre réunion. Les communes sortantes, y compris celles qui ont rejoint Val d'Europe, ont opté pour le choix d'un cabinet commun. Cet après-midi même, le cabinet de Coulommiers Pays de Brie nous a fait parvenir une étude. On enverra une copie de ce support à Madame Pierrette DUCROT.

Madame Pierrette DUCROT indique qu'on est déjà en retard dans le dossier de sortie de la CCPC et qu'il faut surtout privilégier le dialogue et un règlement à l'amiable sur la répartition et éviter d'en arriver à une décision du Préfet.

Monsieur Christian HEUZE répond que même si le Préfet prenait une décision en notre défaveur, la commune engagerait une procédure. Il précise également qu'il est très rare d'associer l'opposition à ces négociations.

Madame Pierrette DUCROT répond qu'elle apporte un appui technique.

Madame le Maire confirme cela.



Page 6 : La révision de la taxe foncière des entreprises industrielles

Monsieur Maurice CAGNARD demande le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Monsieur Christian HEUZE répond qu'il n'a pas les éléments pour répondre sur les montants des bases retenues.

Page 8 : les péréquations

Monsieur Maurice CAGNARD signale qu'il manque un mot et demande l'indice ainsi que l'évolution du FSRIF

Monsieur Christian HEUZE livre une définition du potentiel financier agrégé qui correspond à l'ensemble du potentiel financier de l'intercommunalité ramené à Quincy-Voisins.

Monsieur Maurice CAGNARD demande si le fait de sortir de la CCPC et d'intégrer la CAPM a impacté notre budget.

Monsieur Christian HEUZE répond que oui, le bénéfice est immédiat avec 125.000 euros de plus.

Pages 9-10-11 : Monsieur Maurice CAGNARD demande des explications sur l'évolution des dépenses, apparemment il manque des précisions sur les graphiques.

Monsieur Christian HEUZE répond que les montants exprimés sont en K€ et que les montants exprimés à droite sont des montants ramenés à l'habitant.

Madame Pierrette DUCROT évoque la suppression de la taxe d'habitation et notamment la perception de la part départementale sur le Foncier Bâti Economique. Elle précise que si la commune veut percevoir les recettes correspondantes, notre délibération relative au vote des taux devra intégrer cet élément.

Monsieur Christian HEUZE répond par l'affirmative.

Page 11 : Monsieur Maurice CAGNARD demande des précisions sur le tableau concernant la répartition des agents

Madame le Maire précise que des agents sont en cours de recrutement et qu'il y a un réajustement dans différents services. Actuellement, quelques postes sont à pourvoir.

Monsieur Maurice CAGNARD demande quelle sera la masse salariale prévue en 2021.

Monsieur Christian HEUZE répond que c'est une approche mais que l'augmentation devrait se situer raisonnablement entre 2,5 % à 3 %.

Page 14-15 : Madame Pierrette DUCROT évoque la dette ainsi que les emprunts envisagés pour les projets 2021.

Page 17 : Rénovation de l'église

Madame Isabelle CAILLAUD remarque que l'église ne pourra pas célébrer des offices religieux pendant les travaux pendant 18 mois à 2 ans.

Madame le Maire confirme que la paroisse est au courant que l'église sera fermée pendant la durée des travaux, notamment pour des raisons de sécurité s'agissant de travaux à réaliser sur la toiture.

Page 20 : Amélioration du cadre de vie

Monsieur Maurice CAGNARD évoque la réhabilitation rue de Mareuil pour un coût de 650.000 € TTC. Il indique que c'est effectivement opportun de profiter du Plan de relance mais il revient sur la nécessité de l'étude de circulation dont les conclusions pourraient impacter le budget dédié à l'opération. Ces travaux pourraient également être confrontés à la problématique des travaux de Marne et Morin et leur phasage.

Monsieur Denis LEMAIRE répond qu'on est bien conscient de cette situation. Mais les contraintes sanitaires et notamment le fait que certains habitants ne travaillent pas reculent d'autant l'étude de circulation.

Page 22 : Rue de Meaux

Monsieur Maurice CAGNARD dit que la circulation devrait se faire vers le centre-ville et non dans l'autre sens.

Monsieur Denis LEMAIRE répond que ce point a été maintes fois évoqué et discuté, y compris avec la population.

Page 23 : Site internet

Monsieur Maurice CAGNARD demande qu'un espace soit réservé à l'opposition.

Monsieur Frédéric CHEFD'HOTEL répond que ce point sera abordé et invite Monsieur CAGNARD à en parler avec lui ;

Monsieur Maurice CAGNARD questionne sur le budget participatif et le budget alloué, considérant qu'il doit être significatif et que le budget moyen alloué pour les communes engagées dans cette démarche est de 6,50 € par habitant.

Monsieur Christian HEUZE répond que cette question est encore en débat au sein de la majorité municipale, que la somme dédiée sera la plus importante possible mais on ne peut, à cet instant, donner de chiffres précis.

Monsieur Maurice CAGNARD comprend cette position mais indique qu'il est intéressant de voir comment on se situera par rapport à cette moyenne.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de petits ou de grands projets. Le débat porte surtout sur les thèmes qui seront soumis à la démocratie participative.

Monsieur Patrice VANDENBLECKEN demande si le montant peut être le seul critère et notamment s'il faut retenir que plus c'est cher, mieux c'est.

Monsieur Maurice CAGNARD répond effectivement que non mais avec un budget confortable, on peut faire des choses.

Madame Pierrette DUCROT demande si des thèmes seront imposés.

Monsieur Christian HEUZE répond que les thèmes seront forcément en lien avec les compétences

Madame Chantal KACI précise que l'on pourra donner des orientations pour aider les habitants à réfléchir sur certains points.

Page 24 : agir pour l'environnement

Monsieur Maurice CAGNARD dit que les 10 % des dépenses consacrées à ce poste cela lui semble beaucoup.

Monsieur Christian HEUZE répond qu'il s'agit de 1,850 million sur les 18 millions prévus et que cela n'est pas impossible sur l'ensemble du mandat.

Page 25 : Jardins familiaux

Monsieur Maurice CAGNARD dit qu'il était question d'un forage pour récupérer l'eau de pluie. Et là, on voit la création d'une citerne.

Madame le Maire répond que suite au dernier conseil municipal, le projet a été revu car le coût relatif à ce forage était conséquent et qu'une autre solution, validée avec l'association des Jardins Familiaux, a été entérinée.

Monsieur Maurice CAGNARD parle des économies d'énergie et demande si l'éclairage nocturne sera supprimé.

Madame le Maire répond que ce n'est pas dans l'air du temps et que l'extinction est nécessaire. Les rues de Quincy-Voisins sont trop éclairées et l'éclairage actuel sera remplacé par des LED. Une association avait d'ailleurs pointé l'éclairage trop important et proposé une diminution de manière à préserver la faune.

Madame Isabelle CAILLAUD demande si la commune va étendre les dispositifs LED pour ne pas les utiliser.

Monsieur Denis LEMAIRE répond que lorsque l'éclairage public sera sollicité, ce seront des LED qui fonctionneront. Sur ce sujet, il y a toujours eu un conflit d'intérêt entre la population et les écologistes, à l'image de l'utilisation de la voiture. Le débat reste ouvert sur les intérêts de nos citoyens et la démarche pour la protection de la faune.

Monsieur Patrice VANDENBLECKEN précise qu'à la CAPM il y a une commission qui traite de faune et de biodiversité et que la CAPM s'interroge également sur ces horaires d'éclairage.

Page 25 : Démarche de solidarité

Madame Isabelle CAILLAUD évoque la maison intergénérationnelle ainsi que l'installation de professionnels de santé sur la commune. Cela figure dans le ROB alors qu'on n'y voit aucune dépense municipale.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de budget chiffré par rapport à une prestation mais que cela prend du temps sur le service « logement ». On accompagne et on facilite les démarches des personnes qui prendront en main cette maison intergénérationnelle. On « co-construit » le projet notamment sur les idées d'animation y compris sur la recherche d'un professionnel de santé à installer sur ce projet.

Monsieur Maurice CAGNARD dit que cela sont des intentions et demande si ces deux points doivent apparaître dans le ROB.

Monsieur Christian HEUZE répond que les textes qui régissent le ROB n'indiquent pas que ne doivent y figurer que des projets financiers. Par exemple, sur le projet de la maison

intergénérationnelle, on va garantir l'emprunt pour la construction de ces logements. Par ailleurs, des dépenses sont réalisées par le CCAS. Tout ce qui figure dans le ROB a un impact direct ou indirect.

Page 28 : Prospective financière

Monsieur Maurice CAGNARD demande quels sont les objectifs sur les logements sociaux.

Monsieur Christian HEUZE indique que le nombre n'est pas défini pour les logements mais qu'il est évident qu'on a un pourcentage de réalisation à respecter avant 2023 sinon on risque une amende.

Madame Isabelle ROUSSEAU précise qu'il manque l'équivalent de 400 logements, pour le moment avec la maison intergénérationnelle, on en réalise 63.

Madame Pierrette DUCROT demande si l'âge est un critère pris en compte pour avoir un logement.

Madame Isabelle ROUSSEAU répond que l'âge n'est pas un critère complètement défini et que l'autonomie sera également prise en compte.

Madame Pierrette DUCROT demande en quoi cela est une maison intergénérationnelle.

Madame Isabelle ROUSSEAU répond qu'il y aura 70 % de personnes âgées et les 30 % restant seront des jeunes.

Madame Pierrette DUCROT constate une inversion sur le tableau concernant la prospective et notamment des lignes inversées « dépenses » et « recettes ». Par ailleurs, au 31 décembre 2021, le montant indiqué est erroné.

Monsieur Christian HEUZE répond qu'un nouveau calcul de la somme sera fait.

III. Questions diverses :

Fin de la séance à 20h17

Le Maire

Chantal KACI



